

REGLEMENT « SUR LES TRACES DE L'AQUEDUC » du 14 janvier 2018

- Raid multisports « Vétathlon » en solo, ou en équipe de 2 sur ½ journée organisé par l'Association Aventurez-Vous, affiliée à la fédération **FSGT 30**, agréée pour l'organisation de raid nature.
- Déroulement du raid : **10 km** de course à pied et **23 km** de VTT. L'ensemble des parcours aura un dénivelé total de **295 m**.
- Caractéristiques du parcours : Chemins forestiers, Sentiers forestiers, Voies communales.
- L'épreuve est ouverte à toute personne de **18 ans** et plus, licenciée ou non. Elle se fait en semi-autonomie : un ravitaillement sommaire sera assuré au niveau de la Chapelle St Caprais (Castillon du Gard) à chaque transition, ainsi qu'un plus important à l'arrivée.
- Les concurrents doivent avoir obligatoirement le matériel suivant : réserve d'eau de 50 cl minimum, barres et/ou gels énergétiques, casque obligatoire pour l'épreuve de VTT, couverture de survie, un sifflet et un téléphone portable pour appeler le numéro d'urgence écrit sur les plaques de cadre VTT en cas de nécessité
- Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout concurrent n'étant pas muni de ce matériel.
- Les podiums « **relais** », hommes, femmes, mixtes seront constitués par les 3 premiers au scratch. Les podiums « **solo** », hommes, femmes, seront constitués par les 3 premiers au scratch.
- Les inscriptions se feront sur le site <http://www.run-evasionchrono.com>. Une licence sportive **2018** ou un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied et du VTT en compétition postérieur au **01/09/2017** est nécessaire.
La remise des dossards se fera sur le lieu de départ de l'épreuve Chapelle St Caprais sur la commune de **Castillon du Gard** entre **8h et 9h45**. Les concurrents devront être munis d'un document d'identité. Départ du raid à **10h00**.
- En cas d'annulation l'inscription sera reportée l'année suivante.
- Il n'y aura pas de lot coureur.
- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.
- Tout abandon, accident ou incident doit être signalé à l'organisation située à différents endroits du parcours et il est bien précisé que les concurrents se doivent secours et assistance. En cas d'abandon, le dossard et la puce doivent être remis aux organisateurs.
- Les organisateurs se réservent le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent (climatiques notamment).
- Le raid se déroule dans le respect de l'environnement : les concurrents devront garder leurs détritrus. Ils devront suivre le tracé sans coupe volontaire du parcours. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'élimination d'un concurrent.
- Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalise et de panneaux directionnels. Les concurrents devront assister au briefing et respecter les consignes de course, ils sont considérés comme étant en excursion personnelle et sont tenus au respect du code de la route. Il sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.
- L'organisation disposera d'un poste de secours armée à minima de trois secouristes et la possibilité de véhiculer ces secouristes sur les pistes d'accès au tracé du « vétathlon »
- Un poste médical sera installé à l'arrivée.
- Les signaleurs et secouristes seront équipés de téléphones portables.